

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 144 (1999)
Heft: 6-7

Artikel: 1998, année de bicentenaires cantonaux et de jubilés constitutionnels
Autor: Rochat, Eric
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-348704>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1998, année de bicentenaires cantonaux et de jubilés constitutionnels

Toast à la patrie prononcé à Lausanne, devant les membres de la Société romande des armes spéciales, le 28 novembre 1998, à l'occasion de son assemblée générale. La Société romande des armes spéciales est une société militaire de réflexion, qui regroupe des officiers de l'état-major général, de l'artillerie, du génie, de la fortresse et de la défense contre avions. Au cours de ses réunions, des exposés sont présentés. Le 28 novembre 1998, le divisionnaire Jean-Daniel Mudry, en sa qualité de directeur général du Comité de candidature «Sion 2006», a traité de l'application des principes militaires à une cause civile.

■ Conseiller aux Etats Eric Rochat

L'année 1998 qui s'achève aura comblé les amateurs d'anniversaires et les historiens dilettantes. Bicentenaires cantonaux et jubilés constitutionnels se sont succédés, mêlant avec un bonheur varié les exaltations patriotiques et les happenings déjantés. Argovie, Vaud, Neuchâtel, Grisons, Thurgovie et Tessin ont laissé pour toujours leurs complexes au vestiaire et il n'est pas jusqu'à la cause des évêchés qui n'ait suscité des émois dignes du Sonderbund, lors des débats sur la révision de la Constitution fédérale. Chacun a ressorti son Chevallaz pour y situer la Westphalie, le contexte de 1648 et les clauses du fameux traité qui, si je devais lui adresser un reproche, a donné aux Suisses, il y a 350 ans, ce goût de la paix perpétuelle qui les paralyse, aujourd'hui encore, dans leurs négociations avec l'Europe.

Mais l'année écoulée fut aussi une année de doute et d'amerme. L'année des fonds en déshérence, l'année des menaces de boycott, des insultes internationales et du mépris.

L'année des historiens qui, pour la première fois, ne courent plus le cachet mais font donner le change pour parer aux trop nombreux mandats que génère la moindre évocation de la possibilité d'une ombre sur l'aile d'un ange. L'année des imprécateurs, enfin, qui dilapident leur pays, pour mieux vendre leurs droits cinématographiques à Hollywood et abusent de titres universitaires pour multiplier mensonges et billevesées.

Les vertus de la Suisse...

A l'instar de 1848 pourtant, cette année 1998 aurait pu être, plus intensément, l'année de la réconciliation. Présidant l'été dernier la «Table ronde des politiciens» que les Japonais s'efforcent d'organiser annuellement à Caux, placé face au thème choisi *Healing the Past, Forging the Future (Guérir le passé, forger l'avenir)*, j'ai dû affronter le principe de la réconciliation et les dououreux chemins qu'elle emprunte nécessairement.

A la persistance désespérante de trop nombreux conflits, ou-

verts aujourd'hui ou prêts à éclater demain au Kenya, en Tanzanie, au Kosovo, en Palestine ou en Afghanistan – pour ne citer que ces quelques pays – j'opposai alors l'image d'une Suisse qui, jusqu'à ce que la presse internationale n'en fasse ses gros titres, passait aux yeux de beaucoup, étrangers ou nationaux, pour réunir les qualités du paradis terrestre: pays de paix, pays de droit, pays démocratique, pays refuge, pays Croix-Rouge, pays neutre, pays riche, pays libre, pays heureux. Que sais-je encore! Avec tant d'improbables qualités, qu'est-ce que la Suisse et les Suisses peuvent donc connaître aujourd'hui de la réconciliation et des vertus qui lui sont nécessaires? Sans dictateur connu, sans fardeau colonialiste, sans guerre, sans pogrom, sans droit d'urgence, que savent les Suisses et leurs parlementaires de ce pardon qui, avec la mémoire, préside à la réconciliation vraie?

Cette perfection n'est bien sûr qu'illusion, mais elle a pourtant encore valeur de modèle et représente pour certains le but à atteindre. Nos collègues autrichiens nous disaient, il y a peu, la valeur

exemplaire qu'ils attribuent à nos prises de position. Peut-être apportera-t-elle sa pierre à une construction européenne momentanément embourbée ? Surtout, cette apparente perfection est le fruit d'une concertation, d'un conciliation et même d'une réconciliation permanentes, qui s'étendent sur plusieurs siècles.

Conciliation, concertation, réconciliation. Ces concepts étymologiquement précis n'en sont pas moins difficiles à manier. La concertation implique un corps à corps, une lutte entre deux opinions opposées. La conciliation parvient à mettre en présence les deux opinions, à retenir les éléments qui les rapprochent et à définir l'accord.

La réconciliation évoque simultanément plusieurs principes : la répétition, si consubstantielle à la vie, qui tend à mettre à nouveau d'accord ceux qui l'ont été autrefois ; la persévérence qui ne renonce jamais à mettre d'accord des parties qui s'affrontent à nouveau ; la régénérescence, telle l'araignée dont la toile vient d'être arrachée, qui retend à nouveau, et indéfiniment, des fils dont les aboutissants, parfois même, nous échappent.

... **vertus de la réconciliation ?**

D'un tel processus de réconciliation, la Suisse moderne est le résultat historique. En 1847, lorsque des cantons radicaux et protestants décidèrent de fermer les couvents, de reconnaître le mariage mixte et de diminuer le nombre des fêtes religieuses, lorsque les cantons

catholiques répondirent par de mêmes provocations, il fallut une guerre, brève mais violente, pour ramener la paix en Suisse.

« La question posée à la Suisse était analogue à celle qui divisa, quelques années plus tard, les Etats-Unis mais elle était plus grave pour la Suisse : aux Etats-Unis, si les sudistes avaient triomphé, deux Etats seraient nés ; en Suisse, si les catholiques avaient vaincu, le résultat eût été le démembrement du pays. » William Martin oublie de mentionner la nécessité de la réconciliation, qui fut plus vitale à la pérennité du pays que la paix retrouvée et les catholiques vaincus.

Il y a cent cinquante ans de cela, bien sûr, et heureux le pays dont les politiciens doivent rechercher si loin la dernière guerre civile ! Le système démocratique introduit alors, encore en vigueur pour l'essentiel aujourd'hui, a permis la vie harmonieuse d'un pays composé de vingt-six cantons souverains, parlant quatre langues

officielles, divisé entre catholiques et protestants, sans oublier les communautés juives et musulmanes, doté pour ses deux tiers d'un esprit et d'une culture de montagne, pour les reste des attributs prospères des plaines fertiles et des centres industriels.

La question demeure pourtant ouverte de savoir si la recherche permanente de notre équilibre intérieur par la conciliation et la réconciliation n'a pas gravement retardé l'ouverture de la Suisse au monde. Non qu'elle ait refusé de participer à la solidarité internationale, à la gestion des crises ni à l'entraide humanitaire, tant s'en faut ! Des institutions comme la Croix-Rouge, des engagements humains et financiers internationaux peu courants de la part d'un pays qui ne fait pas partie de l'ONU, mais aussi de multiples collaborateurs sur les lieux des conflits et les structures de réflexion et de communication mises à disposition de tous par notre pays témoignent du contraire.



Aux avant-postes à La Corbaz, près de Fribourg, pendant le Sonderbund. Après la capitulation, il y aura réconciliation.

Mais la Suisse s'est longtemps satisfaite du seul rôle de conciliateur, se sentant plus acteur qu'objet de rapprochement et de réconciliation, experte en l'art de garder suffisamment le silence pour demeurer le dernier pont, le dernier lien au Japon, à Cuba, en Afrique du Sud ou en Iran, mais ne réalisant pas qu'elle pourrait, elle aussi, avoir à bénéficier un jour de telles attentions. Notre solitude internationale, durant les derniers mois de 1998, en est la triste preuve. Trop soucieux de préserver notre délicat équilibre interne, puis trop conscients du miracle démocratique helvétique, ne sommes-nous pas aujourd'hui semblables à ces pères, qui perfectionnent seuls les circuits de trains miniatures de leurs enfants déjà couchés, en oubliant parfois leurs responsabilités d'adultes ?

Il a fallu les soubresauts médiatiques pour que beaucoup de nos concitoyens s'interrogent à nouveau sur eux-mêmes et leur pays.

La Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale

Soyons clairs; l'histoire écrite dès la fin de la Seconde Guerre mondiale était pour l'essentiel fidèle à la réalité; les commissions d'étude, les enquêtes historiques et les recherches dans les archives bancaires n'ont rien révélé de fondamentalement nouveau. Elles ont même confirmé l'inexistence d'une catastrophe ferroviaire en gare de Thoune... Cela ne signifie pas, évidemment, que tous les comportements, qu'ils soient bancaires, gouver-

nementaux ou le fait de simples citoyens, aient été exempts de tout reproche durant ces années terribles.

Nous avons besoin, aujourd'hui en Suisse, d'une triple réconciliation: réconciliation avec le passé dans ce qu'il a de choquant pour des esprits et des cœurs de 1998; réconciliation avec les victimes d'une rigueur inconsciente ou voulue, exercée à leur encontre; réconciliation avec nos propres parents qui ont été les acteurs de ce passé et continuent d'affirmer de bonne foi, et la certitude d'avoir fait alors du mieux et du plus humain qu'ils l'ont pu, et l'ignorance dans laquelle ils sont demeurés longtemps du génocide commis par les nazis.

Un tel processus n'est pas facile. La réconciliation ne peut être pardon: elle exige information, mise en situation et compréhension. La réconciliation ne peut ne doit pas être oubli: elle doit mettre les faits en lumière et, s'il y a lieu, légitimer la réparation.

La réconciliation est plus ardue dans le climat de surenchère que quelques lobbys s'ingénient à créer, détournant le problème de fond à des fins pécuniaires. Les films qui superposent malhonnêtement déclarations du Conseil fédéral et défilés nazis dans les rues de Nuremberg sont dignes de Goebbels, a dit notre ambassadeur à Londres, M. Nordmann: il a raison. Les rapports qui accusent nos prédecesseurs d'avoir maintenu les réfugiés de guerre dans des camps de concentration sont infamants et méritent poursuite. Les intellectuels malhonnêtes, qui règlent leurs



Non! la génération du Service actif n'a pas démerité, tout au contraire!

problèmes œdapiens en salissant le pays de leurs pères, nuisent malicieusement à cette prise de conscience et je sais des Suisses, naguère favorables à un fonds de solidarité, qui le refuseront suite aux dernières provocations.

La réconciliation implique modestie, honnêteté, ouverture et charité, esprit de vérité et courage civique devant les responsabilités communes. Mais elle exige de chacune des parties, alors même que leurs intérêts, leurs émotions, leurs souvenirs et leurs visions de l'histoire sont opposés. C'est de créer les bases morales indispensables à cette réconciliation que nous, politiciens, devons nous sentir aujourd'hui responsables, face au pays, face au monde et face à l'histoire.

A l'heure de vérité, à l'heure de connaissance et de lumière, je lève mon verre à ma patrie, à ceux qui l'ont faite et défendue, à ceux qui, demain, porteront haut ses couleurs.

E.R.